



Journée des ingénieurs des eaux 2022

Communications des sections Protection contre les crues et Revitalisation et pêche



Bienvenue à la Journée des ingénieurs des eaux 2022 dans le canton du Valais !

Après avoir dû renoncer à la Journée des ingénieurs des eaux en 2020 et se limiter à un événement d'une seule journée en 2021 en raisons des restrictions liées à la pandémie, nous sommes extrêmement heureux de pouvoir organiser cette année un événement en présentiel sur deux jours.

En collaboration avec le canton du Valais, nous avons établi un programme qui laisse aussi la place aux échanges individuels entre les spécialistes des cantons et de la Confédération. **Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements au canton du Valais pour la co-organisation et l'accueil de la Journée des ingénieurs des eaux 2022 !**

1 Introduction

Comme l'année dernière, nous ne fournissons la documentation que sous forme électronique. Les documents ont été envoyés aux participants par e-mail et seront également disponibles sur la page d'accueil de l'OFEV. [Journées des ingénieurs des eaux 2022 dans le canton du Valais \(admin.ch\)](#)

2 Communications / projets actuels de la section Protection contre les crues

Pour la Conférence sur les dangers naturels du 16 mai 2022, nous avons préparé une documentation complète sur les informations et les projets en cours dans le domaine de la prévention des dangers et nous l'avons mise à disposition sous forme électronique [BAFU-Mitteilungen NGK F.pdf](#). Nous nous limitons ici à donner les compléments essentiels à la documentation précitée.

2.1 Adaptation de la législation

La 2^{ème} consultation des offices fédéraux pour la révision partielle de la loi sur l'aménagement des cours d'eau (LACE) et des législations concernées (loi sur les forêts (LFo) et loi sur la protection des eaux (LEaux)) a eu lieu en juin 2022. Les adaptations apportées par les offices fédéraux concernés sont actuellement traitées et seront soumises à la direction de l'OFEV et à la cheffe du département pour décision.

Le projet devrait être transmis par le Conseil fédéral au Parlement au début de l'année 2023.

Les adaptations nécessaires des ordonnances sont élaborées en parallèle. Celles-ci devraient être mises en consultation auprès des cantons fin 2023. L'entrée en vigueur des lois fédérales adaptées et des ordonnances correspondantes est prévue pour le 1^{er} janvier 2025.

Contact : Josef Eberli, Adrian Schertenleib

2.2 Gestion des systèmes de protection vieillissants sur les torrents

De nombreuses corrections de torrents en Suisse ont fait leur temps et ne satisfont plus les exigences requises. Comment procéder ? Le fonctionnement du système de protection actuel doit-il être conservé, adapté ou remplacé ?

La publication « Gestion des systèmes de protection vieillissants sur les torrents » a pu être éditée en juillet 2022 en allemand et en français : [Gestion des systèmes de protection vieillissants dans les torrents \(admin.ch\)](#). La version en italien sera disponible dans quelques semaines.

Elle soutient la recherche d'une solution globale dès le stade du concept. Elle propose également un accompagnement structuré tout au long du processus décisionnel et invite à examiner l'ensemble des possibilités de manière ouverte. La procédure est illustrée par les expériences acquises dans le cadre de la gestion de systèmes de protection vieillissants sur dix torrents suisses, pour 14 lesquels des solutions diverses ont été trouvées. Des explications concrètes et des recommandations soutiennent les planificateurs et planificatrices ainsi que les responsables dans la recherche de solutions.

Contact : Eva Gertsch-Gautschi

3 Communications / projets actuels de la section Revitalisation et pêche

3.1 Mise à jour du suivi des effets

Un cours PEAK de Eawag sur le set d'indicateurs 8 « Végétation des rives » a eu lieu le 10 mai à Berne (en allemand et en français). Le cours sera probablement à nouveau organisé en 2023 en raison de la forte demande constatée.

Un rapport d'évaluation pour le suivi des effets APPROFONDI et destiné sera établi par l'Eawag pour l'OFEV à l'horizon 2024. Ce rapport contiendra également les premières recommandations pour la pratique qui seront déduites des données fournies. Celles-ci doivent ensuite pouvoir être intégrées dans l'élaboration du plan stratégique de revitalisation des cours d'eau 2026. Il est donc important que tous les relevés pour le suivi des effets APPROFONDI soient effectués au plus tard en 2023 et que les données soient transmises le plus tôt possible à l'adresse suivante : wiko_revit@bafu.admin.ch.

Contact : Gregor Thomas, Simone Baumgartner

3.2 Planification stratégique Revitalisation des rives lacustres

Les cantons étaient tenus de soumettre le projet de plan stratégique de revitalisation des rives lacustres à l'OFEV pour prise de position jusqu'au 31 décembre 2021. Selon l'aide à l'exécution, tous les lacs dont la superficie est supérieure à 5 ha sont concernés (les lacs présentant des variations de niveau marquées dues à l'exploitation hydroélectrique peuvent être exclus).

De tels plans d'eau sont présents dans 19 cantons, les 7 cantons restants ne doivent pas remettre de planification stratégique de revitalisation des rives de lacs. Sur les 19 planifications attendues, 15 ont été déposées dans les délais, 2 avec du retard et 2 n'ont pas été transmises jusqu'à présent.

La majorité des projets de planification étaient de bonne à très bonne qualité. Certains projets de planification ne comprenaient pas encore toutes les étapes de planification ; il manquait par exemple encore l'étape de priorisation.

Sur la base des 17 planifications reçues, les indicateurs provisoires suivants ont été obtenus (pas encore définitifs, car des planifications manquent ou tous les résultats ne sont pas encore disponibles de manière définitive) :

- 121 lacs ont été pris en considération,
- environ 1'350 km de rives de lacs sont pris en compte dans la planification,
- environ 750 km présentent une mauvaise écomorphologie (jaune, orange, rouge),
- environ 180 km présentent un bénéfice de revitalisation élevé (+20% de subventions fédérales),
- environ 330 km ont un bénéfice de revitalisation moyen (+10% de subventions fédérales),
- plus de 180 projets d'une longueur totale de plus de 70 km sont retenus pour une mise en œuvre dans les 20 prochaines années.

Les cantons soumettent la planification adoptée à l'OFEV jusqu'au 31.12.2022.

Le modèle de subventionnement pour les revitalisations des rives lacustres sera adapté aux résultats de la planification stratégique des revitalisations dès la prochaine période de convention-programme 2025-28.

Nous vous prions de télécharger les géodonnées selon le modèle de géodonnées minimal pour la planification des lacs dans le courant de l'année 2023 via la CGC - Conférence des services cantonaux de géoinformation et du cadastre. D'autres informations suivront.

Contact: Gregor Thomas

3.3 Actualisation de l'aide à l'exécution « Revitalisation des cours d'eau. Planification stratégique 2026 »

Le module d'aide à l'exécution "Revitalisation des cours d'eau : planification stratégique" a été publié en 2012 et le premier cycle de planification stratégique des cours d'eau a été élaboré par les cantons fin 2014. La prochaine mise à jour de la planification stratégique de la revitalisation des cours d'eau est prévue pour 2026 (art. 41d al. 4 OEaux). Pour ce faire, l'aide à l'exécution de 2012 doit être actualisée et optimisée sur la base des connaissances acquises lors de la première planification en 2014. Les travaux d'actualisation de l'aide à l'exécution ont commencé début 2022 et sont suivis par un groupe d'accompagnement composé de représentants d'institutions de recherche, des cantons et de l'OFEV.

La démarche de base doit rester analogue à celle de la planification 2014 (analyse SIG, vérification de la plausibilité, définition des priorités). L'OFEV estime que des optimisations sont nécessaires en ce qui concerne :

- l'intégration de données de base actuelles (p. ex. écomorphologie),
- une prise en compte systématique de la connectivité longitudinale,
- une meilleure transparence, notamment lors de l'étape de vérification de la plausibilité,
- la prise en compte des résultats de la planification dans le domaine de l'assainissement de la force hydraulique,
- la prise en compte des effets attendus du changement climatique.

Avec la prochaine planification, tous les résultats doivent être présentés par les cantons conformément au modèle de géodonnées minimal.

Contact: Isabelle Ambord, Gregor Thomas

4 Finances

4.1 Projets de protection contre crues selon LACE

Sur la base des connaissances actuelles, nous estimons que le crédit de paiement pour la protection contre les crues sera suffisant en 2022. Il est important de procéder à des décomptes réguliers pour les projets individuels afin d'utiliser au mieux le crédit disponible. D'après les résultats de l'enquête sur le budget, les fonds fédéraux nécessaires devraient augmenter ces prochaines années.

Etat des crédits de paiement au 20.7.2022 (date de référence)

Crédit de paiement LACE 2022 [millions de CHF]	
Total du crédit de paiement	135.4
Disponible pour PI / CP	128.5
Réservé pour CP	47.8
Versé pour CP	47.1
Reste pour CP (réserve)	0.7
Disponible pour PI	80.7
Versé pour PI	12.7
Prévisions pour PI	75.7
Reste prévisionnel pour PI	5.0

Contact: Adrian Schertenleib, Roger Rüegg

4.2 Projets de revitalisation selon LEaux

Le crédit de paiement 2022 pour la revitalisation sera vraisemblablement épuisé.

Etat des crédits de paiement au 20.07.2022 (date de référence)

Crédit de paiement LEaux 2022 [millions de CHF]	
Total du crédit de paiement	35.5
Versé pour CP	20.8
Disponible pour PI	14.7
Versé pour PI	4.2

Contact: Susanne Haertel, Simone Baumgartner, Roger Rüegg

5 Conventions-programmes

5.1 Ouvrages de protection et données de base sur les dangers selon LACE

Les rapports annuels pour la deuxième année de la période 2020-24 ont été rendus dans les délais et en totalité. Nous remercions toutes les personnes impliquées dans cette tâche.

Période de programme 2020-24:

Un total d'environ 240 millions de francs a été engagé dans les conventions-programmes, soit 47,8 millions de francs par an.

La transition vers les exigences du nouveau manuel sur les conventions-programmes s'est bien déroulée. L'évaluation des rapports annuels 2021 n'a pas révélé de difficultés majeures.

Période de programme 2025-40: Critères pour les prestations supplémentaires

Avec le rapport « Gestion des dangers naturels » et la révision de la législation initiée, les conditions requises à une mise en œuvre cohérente de la gestion intégrale des risques doivent être créées. La révision de la législation aura un impact sur les exigences des projets, mais aussi sur les prestations supplémentaires pour les projets individuels.

La division Prévention des dangers a discuté et développé avec les cantons les critères à considérer à partir de 2025 dans le cadre de 2 ateliers fin 2021. Les résultats ont été transmis début 2022 aux cantons.

Le manuel pour la convention-programme 2025-28 sera probablement soumis aux cantons pour consultation à partir d'avril 2023.

Contact: Schertenleib Adrian, Antoine Magnollay

5.2 Revitalisation selon LEaux

Les rapports annuels de la deuxième année de la période de programme 2020-2024 nous sont tous parvenus au printemps 2022. Nous remercions les cantons d'avoir transmis les documents dans les délais.

Le crédit de revitalisation pour la période de programme 2020-2024 se monte à 180 millions de francs, soit 36 millions de francs par an. Au total, près de 105,6 millions de francs ont été engagés dans les conventions-programmes.

Les rapports annuels de 2021 font état d'un degré d'exécution relativement bas dans la plupart des cantons, ce qui est principalement dû au fait que beaucoup d'entre eux ont réalisé leurs prestations en 2020 dans le cadre de l'année supplémentaire de la période 2016-2019. Il s'agira toutefois d'examiner à la lumière des futurs rapports annuels si les prestations convenues sont réalistes. Si tel n'est pas le cas, il conviendra d'adapter les conventions-programmes concernées dès 2023. Les moyens financiers ainsi libérés pourront être investis dans de nouveaux engagements, que ce soit pour étoffer des conventions-programmes ou pour soutenir des projets individuels. Les remboursements sont à éviter autant que possible.

Contact: Simone Baumgartner, Isabelle Dunand, Susanne Haertel

6 Journée des ingénieurs des eaux 2023

La prochaine Journée des ingénieurs des eaux aura lieu les **14 / 15 septembre 2023** dans le canton du Jura.

Contact: David Siffert